



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

Administration et communication des activités culturelles

UE1 Politiques culturelles : histoire et institutions
(Cours de M. PEJOUAN)

19 mars 2018

8h30 - 12h30

Aucun document n'est autorisé.

Année universitaire 2017-2018

Semestre 3 - Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98
www.ut-capitole.fr

A propos de ces commentaires sur « l'échec de la démocratisation culturelle » vous ferez référence, dans l'histoire de la politique culturelle en France, à deux réalisations qui vous ont paru témoigner d'une volonté de démocratisation.

Dans une deuxième partie, en vous situant dans le cadre intellectuel d'une réflexion politique, vous présenterez une proposition qui pourrait favoriser au niveau de l'Etat et des territoires un meilleur partage des activités culturelles.

Jean-Michel DJIAN

Politique culturelle : la fin d'un mythe

Paris, Gallimard, 2005, p. 100-101 et 145

Jean-Michel Djian est journaliste. Ancien rédacteur en chef du Monde de l'éducation, il collabore aujourd'hui au Monde diplomatique. Il est par ailleurs professeur associé à l'université de Paris VIII où il dirige le DESS Coopération artistique internationale. L'auteur souligne, après d'autres, l'essoufflement de la politique culturelle, la montée en puissance de la technocratie culturelle, l'échec de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique, la communautarisation des disciplines expliquent cette situation. En conclusion, Jean-Michel Djian propose quelques pistes : solliciter quelques intellectuels pour réfléchir à la fonction de la culture dans notre société ; revenir à une conception militante de la culture ; rester ouvert à l'émotion et redonner à l'éducation toute sa place.

[...]

Engoncée dans ses discours, ses rituels et son économie « de prototype », la politique culturelle se retrouve orpheline d'un grand dessein. Mais peut-être ne faut-il voir dans cet essoufflement que la résultante d'un déficit de politique qui en serait la cause. Car dès que l'on quitte le champ de la tutelle strictement institutionnelle, l'initiative est de mise. Elle est désordonnée, fragile, impulsive, mais elle existe. La dévitalisation constatée de l'action publique dans le secteur culturel est en effet concomitante de l'appropriation par les artistes et militants associatifs de nouveaux espaces moins contraignants. La démythification culpabilisante de la démocratisation résonne désormais comme un impératif à agir sans prétention, sans esbroufe – dans la rue, dans le métro, au sein de friches industrielles ou sur Internet. Comme si l'institution, traumatisée par la permanence et l'obligation de résultats, était incapable de répondre à cette légèreté. Il n'en reste pas moins vrai que la question centrale des finalités de l'action culturelle est plus que jamais posée si cette « déconstruction » tranquille poursuit son œuvre. *Quid* d'un ministère de la Culture qui se serait affranchi par défaut des missions qui lui sont imparties ?

L'ÉCHEC DE LA DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Près d'un demi-siècle après avoir publiquement défendu une certaine idée de l'accès à l'art du grand public, les responsables des politiques culturelles publiques sont au pied du mur. L'« accès du plus grand nombre aux œuvres capitales de l'humanité » se révèle impossible en l'état. Les principes comme les actions sont battus en brèche par une réalité qui en contredit les desseins.

Quels sont ces principes ? Une volonté républicaine de mettre en œuvre l'égalité devant l'accès à l'art et la *liberté* d'en choisir comme d'en pratiquer l'une ou l'autre de ses formes. Quant à la *fraternité*, elle n'est pas une revendication mais un vœu, depuis que la transmission est une affaire devenue fonctionnelle et laïque, ce qui est un comble quand on sait les épreuves qu'ont endurées ceux qui, au début du xx^e siècle, se sont collectivement battus en son nom. Les principes d'éducation sont induits dans cette déclaration, mais ils souffrent d'une paternité « pédagogique » qui n'appartient pas au ministère de la Culture. C'est l'Éducation nationale qui est maître de ce jeu-là.

Des actions ? Elles sont, au total, nombreuses, mais s'agissant de l'éducation artistique, moteur universel de la formation de l'esprit sensible, ces actions sont dispersées, artisanales et expérimentales. C'est-à-dire que leurs généralisations sont soumises aux « fourches caudines » d'inspections aussi générales que particulières qui, au nom des corporatismes, font feu de tout bois pour vaincre la présence outrancière des artistes à l'école. Tel est l'état des lieux simplifié de l'éducation artistique, ce serpent de mer qui, invariablement, vient mordre la bonne conscience de ministres de la Culture persuadés de pouvoir se passer du « Grand Mammouth » pour continuer à creuser leur sillon démocratique.

Pourtant, une évidence saute aux yeux. Pour pratiquer l'art, tenter de frayer dans l'univers du spectacle, communier avec les œuvres majeures de notre époque ou celles de notre patrimoine, il faut, très jeune, posséder les clés d'accès à cet imaginaire.

Puis celles de ces lieux où les artistes, amateurs comme professionnels, viennent partager des émotions avec un public. Si ce public, à l'âge de sa majorité civile, ne progresse pas en nombre et en brassage social, c'est bien qu'en amont de ce cheminement rien d'ambitieux n'a été construit, inventé pour le « distraire » de la mécanique cartésienne qui caractérise un système éducatif entièrement focalisé sur l'acquisition d'un savoir « diplômant ».

Cet enjeu apparemment simple et consensuel suppose de reconsidérer les moyens de transmettre le savoir. Malgré l'acharnement de quelques bonnes volontés pour y parvenir, le bilan est calamiteux.

[...]